

ACTIVITÉS 2008 - ACTUALITÉS 2009

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille du canton de Fribourg

Editorial

Dans plusieurs domaines, l'égalité progresse en continu. Les femmes sont toujours plus nombreuses à suivre une formation universitaire, à exercer une activité professionnelle, de plus en plus présentes à des postes cadres. Par ailleurs, des structures d'accueil pour les enfants se mettent en place. La réalité n'a certes pas changé de manière foudroyante, mais le mouvement amorcé va dans le bon sens.

En temps de crise économique, le danger est grand que ces changements positifs stagnent ou perdent du terrain.

Jusqu'à peu, pour les femmes, l'avenir s'annonçait plutôt de façon positive. En effet, l'influence démographique de ces dernières années (avec le vieillissement de la population) a notamment entraîné une pénurie de personnes actives et le travail des femmes a pris sa valeur économique, justifiant les investissements dans l'accueil extrafamilial. Avec la récession, rien ne garantit plus que la tendance continue sur cet élan. L'histoire nous montre que les femmes sont généralement les premières à subir les effets d'une crise. Dans un tel contexte, il ne faut cesser de se rappeler qu'aujourd'hui, comme hier et demain, le monde du travail a besoin des compétences et des points de vue de chacun et chacune – hommes et femmes.

Geneviève Beaud Spang et Regula Kuhn Hammer
Coresponsables du BEF

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'égalité et les questions familiales...



www.bef-bgf.ch

... Was Sie schon immer über Gleichstellung und Familienfragen wissen wollten

EC 540

Actualités sur l'égalité

Le BEF a décidé, en reprenant quelques passages d'une brochure éditée par le Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes et par l'Office fédéral de la statistique, de rappeler certains progrès obtenus au cours des dernières années en Suisse. C'est notre manière de saluer les 20 ans d'existence du BFEG et de le féliciter pour son engagement de qualité.

Formation: des progrès restent à faire, mais le chemin vers l'égalité se dessine

La formation est l'un des principaux moyens permettant de réaliser l'égalité entre les sexes. En Suisse, la part des personnes de 25 à 64 ans qui n'ont pas suivi de formation post-obligatoire est nettement plus élevée chez les femmes que chez les hommes. La différence entre les sexes est particulièrement nette au niveau des formations de degré tertiaire. Depuis 1999, on observe

toutefois une tendance générale à l'élévation du niveau de formation des hommes et des femmes. Dans les hautes écoles, le taux des personnes diplômées augmente régulièrement pour les deux sexes, mais en particulier chez les femmes, et l'écart se réduit. La proportion de femmes ayant achevé une formation professionnelle supérieure a légèrement progressé.

Davantage de femmes présentes en politique

La première femme élue au Conseil fédéral l'a été en 1984. Le Conseil fédéral n'a ensuite compté aucune femme dans ses rangs de 1989 à 1993, année où l'une d'elles a de nouveau fait son entrée au sein de l'exécutif fédéral. Depuis lors, le Conseil fédéral a toujours compté une ou deux femmes. Depuis 2007, trois femmes y siègent. Le Conseil des Etats compte 21.7% de femmes. La représentation

féminine, qui était de 9% en 1990, a progressé notablement en 1995 (17%) pour atteindre son plus haut niveau en 2003 (24%).

Les femmes sont représentées à raison de 29.5% parmi les 200 membres du Conseil national. Leur nombre n'a cessé de croître depuis les premières élections avec une participation féminine: 10 élues au Conseil national en 1971 (5%), puis 35 en 1991 et 59 depuis 2007.

Au sein des gouvernements cantonaux, la proportion de femmes s'élève à 19.9%. Quant aux parlements cantonaux, les femmes y sont représentées à raison de 26.3%.

Quelques mots et chiffres sur la situation de la Suisse en comparaison internationale

Il suffit de peu pour que l'image d'un pays bascule. En élisant Eveline Widmer-Schlumpf au Conseil fédéral, puis Corina Casanova au poste de Chancelière, les parlementaires ont permis à la Suisse de gagner plusieurs places au classement annuel des pays les moins inégalitaires. La Suisse est ainsi passée dans le classement établi par le WEF (World Economic Forum) du 40^e au 14^e rang.

Pour effectuer ce classement, quatre domaines sont pris en compte, soit: la représentation politique, des critères économiques, les niveaux d'éducation et de santé. En 2008, la Suisse se situe au 7^e rang dans la catégorie « pourcentage de femmes ministres » et gagne 2 rangs, passant du 25^e au 23^e au niveau de la représentation féminine au Parlement. Elle a progressé légèrement du 55^e au 52^e rang quant au nombre de femmes nommées cadres.

Mais, la Suisse chute lourdement, du 53^e au 84^e rang, au classement des écarts de salaires entre hommes et femmes.

Vers une diminution de la différence salariale entre hommes et femmes en Suisse

Depuis le 1^{er} mars 2009, les entreprises suisses ont la possibilité d'adhérer au «Dialogue sur

l'égalité des salaires». Pour ce faire, la direction de l'entreprise signe une convention individuelle avec le syndicat compétent ou la représentation de travailleurs et travailleuses de son choix. Par cette convention, elle s'engage, d'abord, à vérifier si son système de rémunération comporte d'éventuelles discriminations salariales, puis, à mettre en œuvre des actions correctives. Le contrôle se fait sur une base volontaire, selon des modalités simples et peu coûteuses. A cet effet, la Confédération met à disposition le logiciel LOGIB, un instrument qui a fait ses preuves.

Un partenariat étendu

Le «Dialogue sur l'égalité des salaires» a été lancé conjointement par les associations faitières patronales (Union patronale suisse, Union suisse des arts et métiers) et syndicales (Union syndicale suisse, Travail Suisse), avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), l'Office fédéral de la justice (OFJ) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Ces instances ont signé une convention de partenariat par laquelle les associations patronales et syndicales s'engagent à user de leur influence pour inciter les entreprises à participer au dialogue.

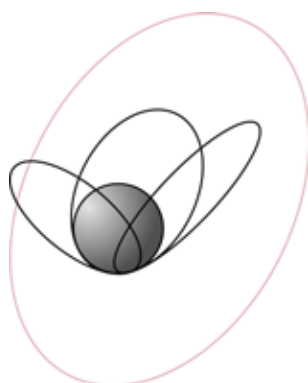
Sources: www.statistique.admin.ch;
www.egalite-suisse.ch;

www.lohngleichheitsdialog.ch;

www.logib.ch; www.unece.org;

www.catalyst.org;

«L'Hebdo», novembre 2008



Application de la Loi sur l'égalité (LEg) au sein d'une fondation sociale fribourgeoise

En février 2009, le Tribunal fédéral a donné raison à une assistante sociale, en admettant son recours en matière civile formé contre l'arrêt du Tribunal cantonal (ATF du 25 février 2009, 4A_449/2008). La situation a démarré en décembre 2003, lorsque la Fondation Pro Senectute a proposé à son personnel de nouvelles conditions salariales se basant sur la grille salariale de l'Etat de Fribourg. Après divers échanges avec la Fondation, l'assistante sociale s'est adressée, en mars 2004, à la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES). Elle estimait que son nouveau classement salarial était discriminatoire par rapport à celui d'un collègue ayant le même âge et le même parcours professionnel qu'elle. La CCMES a reconnu la vraisemblance d'une discrimination et formulé des recommandations en matière salariale à l'attention de l'employeur. Mais la Fondation n'a pas accepté ces recommandations et a refusé la conciliation.

La Chambre des Prud'hommes de la Sarine, saisie par l'employée, lui a donné gain de cause, en octobre 2007. La Fondation a alors interjeté recours devant le Tribunal cantonal où, en septembre 2008, un jugement cassant celui de première instance, a été rendu en faveur de Pro Senectute.

L'assistante sociale a porté l'affaire devant le Tribunal Fédéral, qui lui a donné raison.

Concrètement, le Tribunal fédéral, a condamné la fondation Pro Senectute à verser à l'assistante sociale un montant de 17'926.70 francs portant intérêts à 5% l'an dès le 1^{er} mars 2004, au titre d'arriérés de salaire dus, pour la période 2002-2005, en raison d'une discrimination salariale tombant sous le coup des articles 3 et 5 alinéa 1 de la loi sur l'égalité (LEg).

Portraits des familles fribourgeoises



A la volonté de reconnaissance des familles, le BEF ajoute celle d'en améliorer la connaissance. Il souhaite, avec cette publication, offrir un instrument concret à la politique familiale globale.

La réalité des faits révèle combien Fribourg - dont plus d'un quart de la population est composé de personnes de moins de 20 ans - est un canton jeune, familial, et en plein essor démographique. Si le fait d'avoir deux enfants reste un modèle prédominant, la réalité familiale ne correspond plus à un modèle de vie standard, pérenne et incontournable: ainsi, moins de 40% de la population fribourgeoise vit dans un ménage familial avec enfant(s). Par ailleurs, de nouvelles formes de familles (monoparentales, recomposées, ...) et de nouvelles manières de vivre ensemble ont émergé - autant de reflets d'une société en mutation.

Dans ce contexte et celui de l'égalité entre les genres, les mesures permettant une meilleure conciliation des rôles parentaux et professionnels des hommes et des femmes prennent toute leur signification. Les recueils systématiques de données en matière d'accueil extra-familial n'existent pas encore, mais des projets sont en

cours. Par ailleurs, cette analyse met en évidence que le fait d'avoir des enfants peut être une source de précarité financière. Elle souligne l'importance du soutien de la collectivité en termes de sécurité matérielle afin que les familles puissent mener à bien leurs missions spécifiques. Or, il existe peu d'informations dédiées à la situation financière des familles (allocations familiales, pensions alimentaires, etc...). Cette publication peut être une occasion de relancer, à Fribourg, la thématique des prestations complémentaires pour les familles de conditions financières modestes.

Enfin, cette esquisse statistique souligne la dispersion des données qui touchent aux familles. Elle invite à appréhender toujours plus clairement les domaines qui devraient fournir des indicateurs pour comprendre les changements et des informations de base à la politique familiale.

L'équipe du bureau

Coresponsables: Geneviève Beaud Spang et Regula Kuhn Hammer, à 50% chacune

Juriste: Nathalie Liaudat, à 50%

Collaboratrice administrative: Emmanuelle Zingg, à 80%

Personnel temporaire:

Collaboratrice scientifique sur mandat et Coordinatrice romande pour la «Journée nationale des filles – Projets pour les garçons.»: Anita Balz

Collaborateur scientifique sur mandat: Eric Zuffrey

Bibliothécaire: Nadia Lai, Elisabeth Longchamp Schneider (dès le 01.01.2009)

Aide de bureau: Aline Beaud, étudiante

13 novembre 2008, Journées des filles - Projets pour les garçons



Quant aux filles de 5^e primaire, elles sont près de 1000 dans le canton de Fribourg à avoir accompagné leur papa ou un-e proche sur leur lieu de travail pour y découvrir ce qui se cache derrière la phrase «je vais travailler». A cette occasion, elles ont pu, l'une travailler dans un atelier, l'autre programmer un ordinateur, ou encore visiter un chantier.

Finalement, les filles de 2^e CO ont, pour leur part, pu bénéficier des projets «Filles et technique, c'est parti» et «Filles et informatique, c'est parti». Environ 80 jeunes filles qui le souhaitent ont pu passer la journée dans une entreprise ou une haute école et découvrir les métiers liés à la technique et l'informatique. La «Journée des filles – Projets pour les garçons» est un pas vers l'égalité pour les hommes et les femmes. Elle motive les filles à élargir leur horizon professionnel et encourage les garçons à envisager un avenir conciliant vie familiale et professionnelle.

Plus d'informations sur:

www.journee-des-filles.ch

www.lesgarcons.ch

www.bef-bgf.ch/egalite/egalite-et-formation

Cette année, le canton de Fribourg a organisé pour la 1^{ère} fois le projet «Des papas professionnels racontent leur quotidien». Suite à une annonce parue dans la presse locale, une vingtaine de papas professionnels ont contacté le BEF. Tous étaient intéressés et motivés à discuter avec des garçons de 5^e primaire de leur choix de s'occuper activement de l'éducation des enfants ainsi que des tâches ménagères.

Cela étant, tous les papas inscrits n'ont pas pu se rendre dans une classe, l'offre «de papas» étant plus élevée que la demande du corps enseignant. C'est d'autant plus dommage que cette expérience a été vécue très positivement par les classes et les papas qui ont joué le jeu.

D'autres classes de garçons ont expérimenté le projet «Dans la peau d'un pro de la santé» et se sont rendues dans une crèche ou dans un home, afin de découvrir des professions de la santé et du social à connotation féminine.



Exposition : Respect. Give it. Get it.



Grâce au projet «Respect – Give it. Get it.», des élèves des cycles d'orientation des districts de la Singine et du Lac ont eu l'occasion de réfléchir sur les thèmes du respect, des limites, de la valeur et du courage civique. Cette action de sensibilisation - soutenue par la Direction de l'instruction, de la culture et du sport, le Bureau de l'égalité et de la famille ainsi que la Commission contre la violence conjugale, et encadrée par les travailleurs et travailleuses sociaux scolaires permet de donner un visage positif de la jeunesse fribourgeoise.

A la suite du travail accompli dans les différentes classes participant au projet, les élèves ont élu la fille la plus respectueuse, ainsi que le garçon le plus respectueux de leur classe. La photo de ces 2 élèves, dont la personnalité est positive et exemplaire, a figuré sur des posters, accompagnée d'un message personnel de leur part.

Ces posters ont fait l'objet, durant le premier semestre 2009, d'une exposition itinérante dans les CO de la partie alémanique du canton.

Plus d'informations, ainsi que les photos (existe seulement en allemand): www.oswuennewil.ch/Schuldienste/Schulsozialarbeit/Projekt RESPECT

Forum des métiers, Start 2009

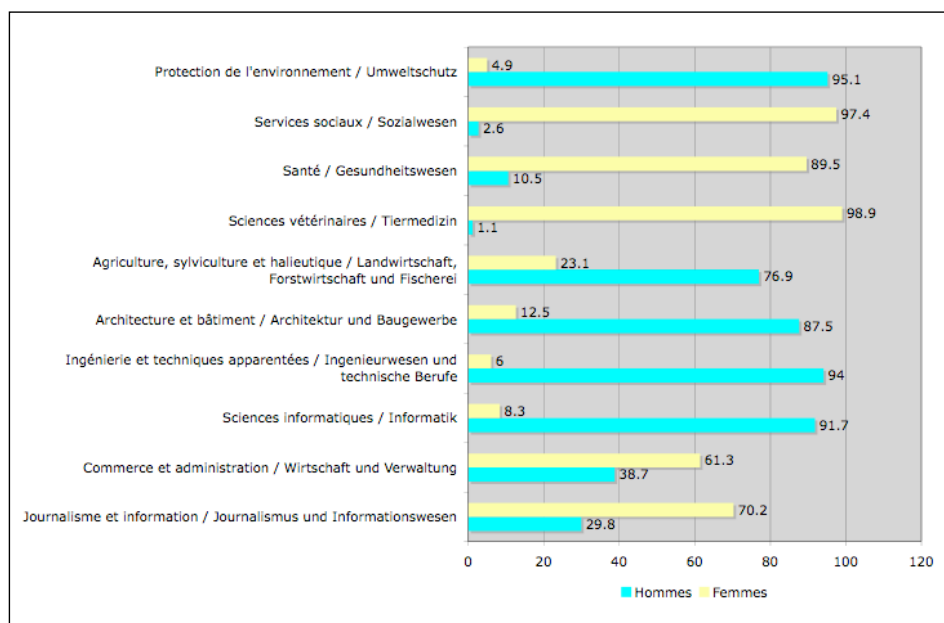
Osez tous les métiers»

Trois filles sur quatre choisissent leur profession dans une palette de 10 métiers, alors qu'il en existe plus de 200...

Quant aux garçons, ils choisissent parmi près de 100 métiers.

Le stand de sensibilisation du BEF, qui a connu une forte fréquentation lors de ces six journées de manifestation, avait pour but de sensibiliser les jeunes et leurs parents au fait que l'on peut élargir les horizons et dépasser les habitudes. Et même si les stéréotypes ont la vie dure, le message «Fille ou garçon, j'ose tous les métiers» a suscité bon nombre de «pourquoi pas?» lors des discussions. C'est déjà en soi une réussite!

Certains métiers sont encore clairement exercés en majorité par des hommes ou des femmes. Cela vous semble-t-il encore approprié?



Entrées dans les hautes écoles et universités selon le domaine d'études
Source: OFS, 2006

Les autres affiches du Stand BEF se trouvent en version PDF sur notre site:
[www.bef-bgf.ch/Egalité/Egalité et formation](http://www.bef-bgf.ch/Egalité/Egalité%20et%20formation)



Forum des métiers, Start 2009



Extrait du diaporama présenté sur le stand du BEF

Fiscalité et crèche



Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte ...
 Que reste-t-il du deuxième revenu d'une famille lorsque les frais de crèche et les impôts supplémentaires ont été payés? C'est ce qu'a souhaité savoir egalite.ch (Conférence romande de l'égalité) qui a mandaté Monika Bütler, Professeure à l'Université de St-Gall, pour effectuer cette recherche et en a publié les résultats sous le titre: «Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte. Impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'ac-

tivité professionnelle des femmes». L'originalité de la démarche réside dans le concept d'analyse marginale, qui consiste en l'analyse financière de chaque jour de travail supplémentaire. Tous les cantons romands y sont traités distinctement et comparativement. On y montre, dans le détail, pour quels revenus et dans quelles configurations familiales (couples mariés, concubins, familles monoparentales), la ou le deuxième partenaire d'un couple (la femme dans la réalité

économique et sociale actuelle) a un intérêt financier direct à travailler. On y détermine très précisément la part restante du deuxième revenu, déduction faite des frais de garde et des impôts supplémentaires engendrés par chaque journée d'activité professionnelle. C'est d'ailleurs ce calcul auquel procèdent, souvent intuitivement, la majorité des couples, dans le choix de leurs taux d'activité respectifs.

L'analyse relève que les tarifs fribourgeois facturés aux parents figurent parmi les plus chers de suisse romande. On constate aussi une forte disparité des tarifs entre les communes fribourgeoises.

*Plus d'informations: Le cahier fribourgeois, ainsi que les commentaires sur www.bef-bgf.ch
 L'étude complète, soit les 7 cahiers cantonaux, ainsi que les propos des intervenant-e-s à la conférence de presse sur www.egalite.ch*

Campagne de prévention: le harcèlement sexuel n'est pas toléré à l'Etat de Fribourg

Au cours de l'été 2008, une campagne de prévention contre le harcèlement sexuel a été lancée par le Conseil d'Etat. Mise en œuvre par le BEF, cette démarche s'est déroulée en plusieurs étapes. Dans un premier temps, chaque employé-e a reçu un courrier du Conseil d'Etat, ainsi qu'une documentation donnant des informations sur la définition du harcèlement sexuel et indiquant les possibilités d'action. Les employé-e-s concernés peuvent en effet s'adresser à un membre du groupe de «personnes de confiance». Ce groupe, mandaté par le Conseil d'Etat, est constitué d'hommes et de femmes issus de l'administration cantonale qui ont pour mission d'informer, de soutenir et de conseiller les personnes se plaignant de harcèlement sexuel.



Dans un deuxième temps, soit au début de l'année 2009, une campagne d'affichage reprenant le même concept graphique a eu lieu dans les bâtiments de l'administration cantonale. Cette campagne a pour but d'encourager le dialogue entre les collaborateurs et les collaboratrices et d'installer une dynamique de prise de conscience, cela afin que chaque employé-e de l'administration cantonale puisse exercer son activité dans un climat de travail sain et respectueux.

Pour plus d'informations concernant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail: www.harcelementsexuel.ch

La 5^e rencontre nationale des Offices de conciliation au sens de la Loi sur l'égalité (LEg), a été organisée par le BEF et présidée par le canton de Fribourg, en la personne de M^{me} Yvonne Gendre, Juge d'instruction et Présidente de la Commission de conciliation en matière d'égalité dans les rapports de travail (CCMES). Elle s'est tenue à Fribourg le 20 novembre 2008. Analysant l'application du nouveau code de procédure civile, cette rencontre a souligné l'impérieuse nécessité de conserver les compétences spécifiques liées à l'application de la LEg. Ces compétences sont actuellement détenues par les Commissions ou par les Offices cantonaux de conciliation.

Collaboration

Egalité

- Le BEF collabore avec la Conférence Suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et avec *egalite.ch* (Conférence romande des délégué-e-s à l'égalité), notamment dans le cadre d'une étude élaborée par l'Université de St-Gall, sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur le deuxième revenu des familles. Il collabore avec les responsables romands des marchés publics. Il assure la co-présidence, à l'échelle nationale, de l'Association «Journée nationale des filles – Projets des garçons». Il fait partie d'un groupe de travail de la CSDE préparant la révision de ses structures et participe au groupe des questions juridiques de cette Conférence. Il collabore avec la COFF (Commission fédérale de coordination pour les questions familiales) en participant aux séances réunissant les personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons.

Famille

Le BEF:

- a organisé et présidé le comité de projet pour une politique familiale globale, qui a traité les sujets suivants:

accueils extrascolaires, harmonisation des horaires scolaires, mesures de conciliation entre la vie professionnelle et la vie de famille au sein de l'administration cantonale;

- participe comme invité au Comité de pilotage en matière de politique familiale globale et comme membre à la Commission et aux groupes de travail en matière de prime enfance.

Violence

Le BEF:

- co-préside la Commission cantonale contre la violence conjugale et en assure le secrétariat;
- collabore avec la Conférence des lieux d'intervention cantonaux contre la violence conjugale (KIFS) et la Conférence latine contre la violence domestique.

Bureau

Le BEF:

- mène des consultations, accompagnements et répond aux demandes privées en lien avec les discriminations dans la vie professionnelle (au sein de l'administration cantonale et dans le privé); il conseille et informe les personnes privées ainsi que les professionnel-le-s sur des points liés à l'égalité ou aux questions familiales;

- a rédigé 14 prises de positions concernant des procédures de consultations;
- est en contact (communiqués de presse, interview) avec les médias à l'occasion de différents projets.

Commissions

Le BEF:

- gère le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille; dont un groupe de travail a mené l'élaboration d'un projet sur la reconnaissance du bénévolat.
- gère le secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (LEg: loi fédérale sur l'égalité);
- co-préside avec la police cantonale la Commission cantonale contre la violence conjugale et en assure le secrétariat;
- gère le secrétariat du groupe de personnes de confiance contre le harcèlement sexuel au sein de l'Etat de Fribourg;
- assure le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil.

Impressum

Edition: Bureau de l'égalité et de la famille, Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg, tél. 026 305 23 86, fax 026 305 23 87, courriel bef@fr.ch.

Rédaction: Geneviève Beaud Spang, Regula Kuhn Hammer, Nathalie Liaudat, Emmanuelle Zingg

Conception graphique: Nicolas Chardonnens, Service d'achat du matériel et des imprimés, Chemin de la Madeleine 1, 1763 Granges-Paccot.